

*Date de dépôt: 24 mai 2007*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition de soutien à « La rue est à vous »**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 septembre 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat le rapport P 1453-A de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition de soutien à « La rue est à vous » dont le texte se trouve en annexe.

### ***Problèmes survenus lors de l'édition 2002***

L'édition 2002 de « La rue est à vous » était particulière en ce sens qu'elle était associée à la manifestation « En ville sans ma voiture » organisée par la Ville de Genève et que le périmètre fixé se rapprochait du quai du Mont-Blanc et était beaucoup plus large que celui des éditions 2000 et 2001. La manifestation a provoqué d'importants problèmes de circulation et le trafic TPG a été fortement perturbé.

### ***Annulation de l'édition 2003***

Dès le mois de février 2003, le département de justice, police et sécurité a formulé un préavis négatif concernant le périmètre demandé par le comité d'organisation, périmètre qui était particulièrement problématique en terme de gestion du trafic. Et ce, dans l'idée de permettre au comité de reformuler un nouveau projet.

Tel n'a cependant pas été le souhait du comité qui a finalement décidé d'annuler l'édition 2003 en raison notamment des divers chantiers qui jalonnaient le quartier.

### *Nouveau périmètre dès l'édition 2004*

Dans un réel souci de trouver une solution satisfaisante pour l'avenir, les différentes parties se sont rencontrées le 1<sup>er</sup> décembre 2003 au département de justice, police et sécurité aux fins d'examiner un projet de périmètre tenant compte des désirs des organisateurs, des intérêts des TPG, des hôtels et des parkings, ainsi que des exigences en matière de sécurité.

Ce périmètre, qui a rencontré l'agrément du comité d'organisation, implique :

- la fermeture complète des rues suivantes :  
rue Sismondi ;  
rue Léon-Nicole ;  
rue du Levant ;  
rue Charles-Cusin ;
- la fermeture partielle des rues suivantes :  
rue de Neuchâtel, tronçon entre la rue de Monthoux et la rue de la Navigation ;  
rue de Berne, tronçon entre la rue des Alpes et la rue de la Navigation ;  
rue Rossi, tronçon entre la rue de Monthoux et la rue Thalberg ;  
rue de Monthoux, tronçon entre la rue de Neuchâtel et la rue des Pâquis ;  
rue de Zurich, tronçon entre la rue de Neuchâtel et la rue des Pâquis ;  
rue de la Navigation, tronçon entre la rue des Pâquis et la rue de Berne ;  
rue Alfred-Vincent, tronçon entre la rue des Pâquis et la rue de Berne ;  
rue Thalberg, tronçon entre la rue Pécolat et la rue des Pâquis ;  
rue Pécolat, tronçon entre la rue Thalberg et la rue des Alpes.

Depuis lors, ce nouveau périmètre, qui répond à toutes les exigences requises, est repris chaque année et assure la pérennité de la manifestation « La rue est à vous » à la satisfaction de toutes les parties concernées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Charles Beer

*Annexe :*

*Rapport de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition de soutien à « La rue est à vous ».*

ANNEXE

**Secrétariat du Grand Conseil**

**P 1453-A**

*Date de dépôt: 11 juin 2004*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition de soutien à « La rue est à vous »**

### **Rapport de M. Claude Aubert**

Mesdames et

Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Olivier Vaucher, assisté par M<sup>me</sup> Stéphanie Downing, attentive procès-verbaliste, la Commission des pétitions a consacré deux séances à la pétition de soutien à « La rue est à vous ».

**Audition de M<sup>mes</sup> Hélène Berg, Shin-Yi Colombo et de MM. Romain Kull et Gaston Coutaz, Maison de Quartier des Pâquis, pétitionnaires.**

Bien connue des Genevois, située dans le quartier des Pâquis, la fête « La rue est à vous » n'a pas pu être organisée en 2003, faute d'autorisations nécessaires. Les pétitionnaires le déplorent et demandent qu'un périmètre fermé soit prévu, réservé, et devienne un acquis, afin que le comité d'organisation puisse travailler sereinement. Alors que pendant des années les autorisations arrivaient en temps utile, des difficultés sont survenues en 2002 déjà et surtout en 2003, le dialogue n'ayant pas pu être maintenu avec le service compétent, apparemment sourd aux demandes de rendez-vous.

Il apparaît durant la discussion que trois problèmes sont identifiables :

- 1) le choix du périmètre accordé ;
- 2) la circulation, notamment celle des TPG, durant la période considérée ;
- 3) la complexité des procédures d'autorisation.

La même pétition a été adressée à la Ville, qui, selon les organisateurs, a toujours soutenu le comité d'organisation.

### **Audition de M. Christophe Friederich, DJPS, et de M. Denis Schenk, gendarmerie**

Le représentant du DJPS déplore des problèmes de communication et se réjouit d'avoir rencontré récemment le comité d'organisation pour se remettre à l'ouvrage. En 2002, il a fallu gérer en même temps le dimanche « En ville sans ma voiture ». En 2003, les conditions posées par le DJPS étaient connues dès février, mais le comité d'organisation « a jeté l'éponge ».

La fixation d'un périmètre est aussi un des objectifs du département. A l'origine centrée sur l'école des Pâquis, la fête se déplace vers le sud, ce qui implique une revendication nouvelle : la fermeture d'axes de trafic majeurs pour l'accès à Genève par la rive gauche. Circulation des voitures, certes, mais aussi celle des TPG et, a fortiori, celle des véhicules de secours ou des pompiers, sans oublier l'accès aux hôtels.

M. Denis Schenk, représentant de la gendarmerie, partage cette analyse. Il souligne la difficulté de fermer une artère tout en la laissant ouverte pour les TPG, les passantes et les passants se mettant alors en danger, croyant la voie libre.

### **Discussion**

Les commissaires saluent le travail de celles et ceux qui organisent des fêtes dont Genève a absolument besoin. Ils sont aussi conscients de la nécessité, pour les organisateurs comme pour les autorités, de prévoir à long terme les modalités pratiques de l'organisation de telles manifestations, en tenant compte d'impératifs parfois contradictoires. Ils suggèrent que des difficultés de communication n'alourdissent pas des procédures déjà fort complexes. Ils souhaitent, avec insistance, que les demandes d'autorisation soient intégrées dans un système de type guichet unique.

Le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat est accepté par tous, avec une nuance du côté de l'Entente, qui désire attirer l'attention des autorités sur cette fête devenue traditionnelle, sans forcément approuver complètement les vœux des pétitionnaires, notamment en matière d'immutabilité des autorisations.

**Vote**

Proposition de renvoi au Conseil d'Etat de Genève :

**Pour** : Unanimité des 14 personnes présentes (1 UDC, 3 L, 2 PDC, 2 R, 2 Ve, 2 S, 2 AdG)

## **Pétition (1453)**

### **de soutien à « La rue est à vous »**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le Département de justice, police et sécurité n'a pas répondu à nos demandes de périmètre. Par manque de temps et de moyens, nous ne pouvons plus organiser cette manifestation. Nous demandons que le comité d'organisation de « La rue est à vous » obtienne un périmètre suffisamment grand et sécurisé – à savoir, un espace fermé ne permettant aucune circulation de transit (sauf les véhicules d'urgence et les TPG) – afin d'accueillir convenablement les 15 000 personnes qui participent et nous rendent visite durant ce week-end. Le comité souhaite que ce périmètre devienne un acquis.

N.B. : 5047 signatures  
*Maison de Quartier des Pâquis*  
M<sup>me</sup> Coé Blanchard  
M<sup>me</sup> Hélène Berg  
50, rue de Berne  
Case postale 61  
1211 Genève 21